

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/  
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Nom du produit **FUNCOSIL FC**

Code du produit 0711

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Catégorie du produit PC0 Autre

Fonction technique Agent imperméabilisant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/Fabricant:**

Remmers AG

Rosengartenstrasse 1

8608 Bubikon

Tel.: +41 (0) 55 253 00 80

E-Mail: info@remmers-ag.ch

Service chargé des renseignements : ehs@remmers.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

info@toxinfo.ch

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS07

**Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 1)

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
CAS: 2943-75-1 EINECS: 220-941-2	triethoxyoctylsilane Skin Irrit. 2, H315	≥30-<40%
Numéro CE: 918-167-1	mélange d'hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromates Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413, EUH066	≥25-<30%
Numéro CE: 920-107-4	alcanes en C12-15, iso- Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥5-<10%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,1-≤0,25%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317:C ≥ 0,05 %	≥0,0015-<0,05%
CAS: 55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C;H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

#### Indications complémentaires :

Teneur en benzène: < 0,1% Note P est en vigueur. Il n'est pas nécessaire de classer ni marquer le produit comme cancérigène.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 2)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

##### **4.1 Description des premiers secours**

###### **après inhalation :**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**après contact avec les yeux :** Recourir à un traitement médical**après ingestion :** Envoyer immédiatement chercher un médecin

##### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'exposition de long terme / répétée, resp. en concentration élevée:

Migraine

Vertiges

##### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement des symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1 Moyens d'extinction**

###### **Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

Jet d'eau

##### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

##### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

###### **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Veiller à une aération suffisante

##### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas envoyer dans le sous-sol ni dans les terrains

Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.

Diluer avec beaucoup d'eau.

##### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

##### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

##### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés

###### **Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 3)

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

#### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	
<b>CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 300 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
<b>CAS: 55965-84-9 masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> S SSc;

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

##### Équipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

##### Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas de risque d'éclaboussures/brouillard.

A titre provisoire, filtre:

Filtre A/P2 selon EN 405.

##### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

## Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 4)

**Protection des yeux** : en cas de risque d'éclaboussures**Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

<b>État physique</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	blanchâtre
<b>Odeur :</b>	De type solvanté
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non applicable.
<b>Limites d'explosivité :</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	> 61 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>valeur du pH:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>cinématique à 40 °C:</b>	>21 mm <sup>2</sup> /s
<b>dynamique à 20 °C:</b>	5.500 mPas
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,84 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	pâteux
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>Teneur en solvants :</b>	<40 %
<b>VOC CH:</b>	38,30 %
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

#### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 5)

<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 10.2 Stabilité chimique

##### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

à éviter: chaleur, flammes, étincelles

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

#### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### CAS: 2943-75-1 triethoxyoctylsilane

Oral	LD50	>5.110 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.730 mg/kg (rabbit)

**de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 6)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

**Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

08 01 11: Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :**

Élimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b> DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Class	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> Polluant marin :	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires relatives au transport</b> :	Pas de produit dangereux selon les règlements ci-dessus
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 7)

#### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
- Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
- Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

##### **Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

<b>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</b>
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

##### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

<b>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</b>
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

<b>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</b>
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

##### **Prescriptions nationales :**

##### **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Lors de la manipulation et du stockage il convient d'observer les mesures de protection usuelles.

**VOCV (CH)** 38,30 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

##### **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.12.2023

Révision: 05.12.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 8)

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS**Numéro de la version précédente:** 8**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4